L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 17 MAI 1882.

SPECTACLES DANS LA VILLE

L'Opéra Comique
"PATIENCE"
Sera donné
Au Profit des Inondés,
—ET DE—
L'Association Sanitaire Auxiliaire
LE JEUDI 25 ET LE VENDREDI 26 MAI,
—AU—
THEATRE DE L'OPERA.

FAUTEUILS RESERVES $1 00
ADMISSION GENERALE 1 00
LOGES 5 00

On peut se procurer des billets aux magasins de MM. Grunewald et Werlein, et des loges au magasin de Werlein.

Sous les auspices de :
M. et Mme Brittin,
.. et .. Thomas C. Herndon,
.. et .. Percy Roberts,
.. et .. J. J. Sampson,
Major E. Burke,
M. et Mme Archibald Montgomery,
.. et .. John Phelps,
Hon. Juge-Président et Mme Bermudez,
M. et Mme Augustin Cenas,
.. et .. Aug. Hoke,
.. et .. G. W. Nott,
.. et .. E. M. Walmsley,
.. et .. Jules Aldigé,
.. et .. L. Jones,
.. et .. H. Dufour,
.. et .. James B. Guthrie,
.. et .. A. H. May,
Major et Mme Burke,
M. et Mme A. Baldwin,
.. et .. B. Pooch,
.. et .. Charles A. Whitney,
.. et .. Geo. Q. Whitney,
Dr et .. J. M. Folwell,
Dr et .. Holcombe,
M. et .. E. M. Preston,
.. et .. Frank Williams,
Dr et .. J. S. Kennedy,
Dr S. Chaillé,
M. et Mme Chapman Hyams,
Robert Moore,
Col. Louis Bush,
Col. J. L. Bayne,
M. et Mme J. S. Mason,
.. et .. Jos Bowling,
Page M. Baker,
.. et .. Thomas Miller,
Dr et .. Castellanos,
M. et Mme Charles A. Whitney,
M. et Mme Ed. Fenner,
Général Cyrus Bussey,
Colonel E. S. Howard. 4 mai—

CHEMIN DE FER DU Fort Espagnol.

Grand Feu d'Artifice Gratuit.
JEUDI SOIR, 11 MAI, A 8 heures.
Programme—9 pièces.
1° Illumination tricolore.
2° Emblème: "We Held the Fort."
3° Dale Tree.
4° Caprice Larege.
5° Pyramide Egyptienne.
6° Fontaine d'abondance.
7° Multum in Parvo.
8° Soleil et ses Annexes.
9° Grande pièce finale: Maine de Narva.
Entre les pièces, Fusées, Bombes, Chandelles Romaines, etc.

La célèbre orchestre de Borchert, de 22 musiciens, exécutera des morceaux de musique de choix.
Musique dans les allées de la saison.
L'exhibition pyrotechnique sera également splendeur à toutes celles des années passées.
Souvenez-vous qu'il sera permis à tout le monde d'y assister gratuitement.
Prix du trajet au Fort Espagnol—aller et retour—15 cens.
Les trains partiront de l'intersection des rues Canal et Basin, toutes les 30 minutes après 3 heures.

Tableau des départs.

DE LA VILLE.	DU LAC.
A 6:30 h et à 8 h. A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures, puis toutes les 30 minutes. Dernier train à 9:30 P. M.	A 8 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 3 heures P. M., ensuite toutes les 30 minutes. Dernier train à 10:15 P. M.

DIMANCHES.

A 7 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 10 A. M., puis toutes les 30 minutes jusqu'à 3 P. M., et ensuite toutes les 20 minutes. Dernier train à 9:30 P. M.	A 8 heures A. M., et toutes les heures jusqu'à 10:40 A. M., puis toutes les 30 minutes jusqu'à 3 P. M. et ensuite toutes les 20 minutes. Dernier train à 10:15 P. M.

7 mai—4 m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Aimé, Vve	Dem^{se} et Charles, Marie, François
Armandet, Laurent	Dombourg, Jean
Aved, V	Fontan, Jean
Azaubis Antoine	Fontan, Manuel
Augustin	Fougaudan, Jean
Bernard, Jean-Baptiste	Goring Joseph
Bask, Auguste	Gougeaud, Bertrand Antoine
Brillaud, Alphonse	
Bastère, Paul	Gressent, Dme Vve
Boyer Jacques	Kasean, Cirille
Barthe, François et Bernard	Magnan, Alphonse
Burger	Mangé, Pierre
Cadet Paul	Montigaux, Charles Emile
Cadet, Mme	
Coquet Pierre	Moinet, Chas Félix
Chevalie, Amélie	[illegible]
Odon, Ferdinand	[illegible]
Castaing Dominique de	[illegible]
Cordelier	[illegible] Auguste
Dumas, Pierre	[illegible]
Dumont Marie	[illegible]
Dumas, Pierre	[illegible], Vve Pierre
Dubost Jules, dit Fé-russe	Gauthier & Cie.
Dorvausset, Jean dit Labalat	Thiery, Vve Anne
Dues, Jacques	Vignes Marie
	Vincent Victor.

Nouvelle-Orléans, le 1er mai 1882.
Le Consul de France,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
1 mai—

LE BITTER MALAKOFF
A reçu la seule médaille à L'Exposition de Paris en 1878.
Pas de te- ne contrefaite.
ALPH. WALZ.
Seul propriétaire et [illegible] 86 rue Conti.
[illegible]

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de voitures à vendre, charrettes à ressorts, [illegible] charrettes à bras, etc. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Les harnais sont fabriqués dans leur fabrique à Wheeling, W. Va., avec des matériaux complètement et de la meilleure qualité. [illegible] [illegible] [illegible]

Dépôt 18 et 20 rue Union.
[illegible]

A. MONTELEONE.

La grande fabrique de soulier Tiger, Rue Royale 90, au coin de la rue Conti.
En gros et en détail. Importation des meilleurs cuirs français et pour de veau. Les meilleurs souliers français en peau de veau et les mieux cousus de $3.50 à $5.00. Les meilleurs souliers vissés de $2 à $5.00. Bottes de $6 à au-dessus. Fabrication le Grand Tiger. Travail garanti. Gros souliers de buffle toujours en magasin et à vendre aux plus bas prix. 15 oct—1an DMJ

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17 ......RUE BARONNE...... 17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de [illegible]

GRANDS SPECIFIQUES [illegible]

[illegible]

Les Remèdes du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Bureau No 6 rue Sud-Rampart, près la rue du Canal, Nile-Orléans. 16 sept 81—1 an.

Pianos Pleyel
FABRIQUES PAR
PLEYEL, WOLFF & CIE,
DE PARIS.
Vendus exclusivement par
Louis Grunewald
127 RUE DU CANAL ET 18 RUE BARONNE.

Les Pianos Pleyel, renommés dans le monde entier, sont connus du public depuis plus de cinquante ans, et durant cette longue période ils ont prouvé qu'ils étaient les plus durables, les plus harmonieux et les favoris de tous les pianos pour tous ceux qui apprécient les mérites réels d'un instrument de premier ordre.

Les véritables Pianos Pleyel sont importés directement par L. GRUNEWALD, le seul agent général autorisé aux Etats-Unis.

Chaque Piano est accompagné d'un certificat original des fabricants, et aucun n'est véritable sans ce certificat. Soyez en garde contre les imitations, et si vous voulez acheter le véritable Piano Pleyel, allez au magasin de musique de Grunewald, où ils vous seront offerts aux prix les plus réduits et aux conditions les plus faciles. Nouveaux arrivages par tous les navires français. Venez voir mon stock et le juger par vous-mêmes.

LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE.
2 1 sept—1an

LE MEILLEUR REMEDE
POUR
Les Maladies de la Gorge et du Poumon.

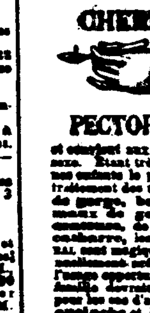

Dans les maladies des organes pulmonaires un remède sûr et digne de confiance est d'un prix inestimable. Le AYER'S CHERRY PECTORAL est un remède efficace, et nul autre ne mérite si éminemment la confiance du public. C'est une combinaison scientifique des principes médicinaux et des vertus curatives des meilleures drogues, chimiquement combinées, pour assurer la plus grande efficacité possible et l'uniformité des résultats. Cette préparation frappe à la racine toutes les maladies pulmonaires, procurant un soulagement prompt et certain, et convient aux malades de tout âge et de tout sexe. Etant très agréable au goût, les plus jeunes enfants le prennent sans difficulté. Dans le traitement des toux, des rhumes, des maux de gorge, bronchites, influenza, des maux de gorge des prédicateurs ou chanteurs, de l'asthme, du croup et du catarrhe, les effets du AYER'S CHERRY PECTORAL sont magiques, et une foule de gens sont annuellement préservés de maladies sérieuses par l'usage opportun et exact de ce remède. Chaque famille devrait en avoir toujours sous la main pour les cas d'attaques soudaines. Pour la coqueluche et la consomption il n'y a pas de remède aussi efficace, aussi adoucissant et aussi salutaire.

Le bas prix de certains remèdes ou de certains sirops faits d'ingrédients à bon marché et sans efficacité, décide parfois les malades à en faire usage; ne possédant aucune vertu curative, ces préparations ne peuvent procurer un soulagement passager, mais ne guérissent pas. Les maladies de la gorge et des poumons exigent un traitement actif; il est dangereux de s'arrêter à des remèdes anodins et à bon marché, parce que la maladie marche rapidement et devient bientôt incurable. Employez le CHERRY PECTORAL DE AYER, et vous en obtiendrez les meilleurs résultats. C'est une préparation reconnue comme médicale, dont la puissance curative est incontestable, et qui ne coûte pas plus que les autres remèdes qu'exige sa fabrication et les ingrédients qu'y entrent. D'éminents médecins, connaissant la composition de ce remède, le recommandent à leurs clients. Une épreuve d'un demi-siècle a démontré le pouvoir certain et absolu de ce Pectoral dans les affections pulmonaires qui peut encore atteindre la science humaine.

PREPARE PAR LE
Dr J. C. AYER & Cie.,
Chimistes pratiques et analytiques,
LOWELL, Mass.
Vendu chez tous les droguistes partout.
6 mai—

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St-Louis et Conti.
Vieux pianos ! Vieux Pianos !

ENTIEREMENT remis à neuf et pleinement garanti de faire le même durée qu'un piano neuf. N'attendez pas si vous voulez avoir un piano neuf chez vous, mais envoyez votre piano à BASILE, qui le remettra à neuf à un prix très modéré. Plus de 500 pianos réparés en ville et à la campagne ont donné entière satisfaction. Venant d'être reçu et détaillé par steamship Toulouse, du Havre, un grand assortiment de fournitures, les célèbres cordes en acier de Londres, et articles en général pour la réparation des pianos et orgues.

J'invite mes amis et le public à venir examiner les marchandises que j'emploie, et le stock que je viens de recevoir.
16 fév—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU HOPE,
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
27 Rue du Camp.
INCORPOREE LE 8 AVRIL 1857 ; CHARTE RENOUVELEE LE 8 AVRIL 1880.

CAPITAL $250,000

H. PEYCHAUD, Président.
JOS. H. HARRIS, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

DIRECTEURS.
HENRY BEER, de H. & B. Beer.
A. RINGOLD BROUSSEAU, de A. Brousseau's Sons.
JOHN I. ADAMS, de John I. Adams & Co.
I. L. LYONS.
LOUIS BUSH, de Bush & Levert.
JAS. A. RENSHAW, de Renshaw, Cammack & Co.
G. LEHMANN, de A. Lehmann & Co.
V. MEYER, de Meyer, Weis & Co.
A. J. GOMILA, de Gordon & Gomila.
J. M. ZIEGLER, de Schmidt & Ziegler.
S. HERNSHEIM, de S. Hernsheim & Bro.
ADAM THOMSON, de A. Thomson & Co.
MAURICE STERN, de Lehman, Abraham & Co.
JOSEPH H. MARKS.
HENRY PEYCHAUD.

Cette Compagnie, une des plus anciennes de la Nouvelle-Orléans, assure contre des

RISQUES MARITIMES, DE RIVIÈRE ET D'INCENDIE,
Aux taux de Prime les plus réduits.
Pertes ajustées promptement et équitablement.
23 avril—Dim Jeu

C. ROUYER,
Coin Chartres et Conti, N. O.,
Galvanisateur, Bijoutier, Horloger et Opticien.

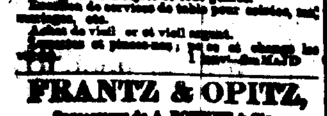

Arrivant d'Europe et du Nord, en vente en plein qu'il vendra à prix réduit un assortiment de diamants, montres, bijoux, pendules, orfèvrerie d'argent et plaqués, lunettes, articles d'église, etc., etc.
Réparations de montres, pendules, bijoux, etc. [illegible]
Assortiment de services de table pour noces, [illegible]
Achat de vieil or et vieil argent.
[illegible] 1 janv—1an MJD

FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.,
Monnaies, bijouterie.

51 rue Royale
Coin Bienville.
Nile-Orléans.
BIJOUTERIE
[illegible]
DIAMANTS.
DIAMANTS.
Tous nos sorts de [illegible]
[illegible]—1an MeVD

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

GRANDE CHANCE
UNE FORTUNE !

—LA—
COMPAGNIE
—DE—
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
DONNERA
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 13 JUIN 1882,
Un Promenade-Concert
Durant lequel il sera fait un
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
CLASSE F,
Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE.
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !
Pas d'ajournement !

UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $100,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.
11.279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
MARDI, 13 JUIN 1882,

Voyez la Distribution !
Distribution Extraordinaire !
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $100,000	..	$100,000
1 .. de 50,000	..	50,000
1 Lot de.... 20,000	..	20,000
2 Lots de.... 10,000	..	20,000
4 Lots de.... 5,000	..	20,000
20 Lots de.... 1,000	..	20,000
50 Lots de.... 500	..	25,000
100 Lots de.... 300	..	30,000
200 Lots de.... 200	..	40,000
600 Lots de.... 100	..	60,000
10000 Lots de.... 10	..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le billet tirant le lot de $100,000 soit 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le billet tirant le lot de $50,000 soit 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le billet tirant le lot de $20,000 soit 7,500
11,279 Lots s'élevant à $522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE Loterie de l'Etat de la Louisiane, Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'express.

Enregistrez vos lettres chargées ou expédiez par l'express.

Remarquez que
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYES EN PLEIN SUR PRESENTATION.
TOUTES LETTRES SANS RÉPONSE DONNENT UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nile-Orléans.

Adressez à M. A. DAUPHIN, Nile-Orléans, Lne.

QUELQUES MOTS AU SUJET DE PIANOS.

Bien peu de personnes savent les pianos qu'il faut acheter. Un grand nombre disent qu'elles préfèrent un piano importé parce que leurs mères et leurs grand'mères en avaient. Ce qui, il y a cent ans, était considéré un beau piano, serait, aujourd'hui, nommé une boîte en fer-blanc ; ce qui plaisait à nos ancêtres, ne conviendrait pas à nos filles. La musique, plus que tous les autres arts, est progressive, et la différence qu'il y a entre l'épinette sur laquelle exécutait Mozart, et même Beethoven, est—comparativement à un piano-concert, le Chickering de nos jours par-exemple,—aussi grande que celle entre un wagon-poste de nos aïeux et un char-palais Pullman d'aujourd'hui. Tandis que les fabricants européens s'en tiennent à leurs anciennes formes et debolles, les fabricants américains font des améliorations d'année en année. Les pianos américains seuls ont été améliorés et ont atteint un état de perfection qui ne peut être excellé. Les Américains obtiennent la durée par leurs plaques et leurs barres en fer, l'intensité du son par le diamètre de leurs cordes, la légèreté de touche par un mécanisme d'action, la vibration par l'agrandissement de la table d'harmonie. Si un piano a un mérite quelconque, les fabricants américains l'adoptent. Il n'y a pas de patente ni de droit de reproduction sur leurs instruments. Prenez, par exemple, les pianos Chickering de nos jours, et comparez-les avec tous ceux faits depuis cinquante et soixante ans ; ce progrès est très facilement démontré. De même, les pianos Mathushek ont des mérites patentés que nul autre piano ne possède. La table-des marteaux est de fer, les trous sont entourés d'érable et les marteaux sont insérés dans l'érable, ce qui leur donne la solidité du fer, et les garde dans le ton quatre fois de plus que nombre d'autres pianos. Donc, il n'est pas engageant pour le public d'acheter des pianos français sur lesquels le gouvernement reçoit environ $100.00 de droits, si un piano à meilleur son, à meilleur apparence et plus durable peut s'acheter à $100.00 de moins. Je n'ai aucun préjugé contre les fabriques étrangères, et j'ai, moi-même, vendu un grand nombre de pianos importés, mais c'est à l'époque où les fabricants américains ne faisaient que des pianos carrés. Depuis que je suis dans les affaires, j'ai toujours cherché à n'avoir que de bons pianos et à les vendre à aussi bas prix que possible. En n'ayant que de bons pianos de première classe, je me suis fait une clientèle, citant avec orgueil les mille familles que j'ai pourvues de musique.

Respectueusement,
PHILIP WERLEIN,
135 rue du Canal.
M. et Mme Ellis sont attachés au magasin.

VINCENT MICAS,
Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres
SAZERAC BRANDIES,
Seul propriétaire de l'Amer-Aromatique de
PEYCHAUD,
Agent pour les Champagnes
Duc de MONTEBELLO
ET
IMPÉRIAL COOK,
et importateur-général de liqueurs et vins fins. A vendre, en gros et en détail.
No 20 RUE CAMP,
—ET—
116 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER.

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire mettre l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant un toquet, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est un général utile au maintien de la santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gaudet, 183 rue Douane.
E. L. Tracy, M. D. — C. Délery, D. M. P.
J. Barrière — Cougdevielle, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D., 36 rue St-Charles.
Dr Faget — Alcée Chastant, M. D.
C. Beard, D. M. P. — Thos. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.
4 déc—6 mois, DMJ

Poudre-Levain
INFAILLIBLE
—DE—
PRESTON & MERRILL.
LE VRAI LEVAIN !

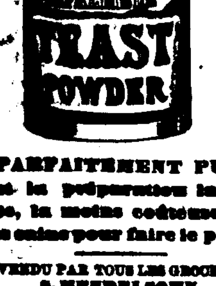

PARFAITEMENT PUR, c'est la préparation la plus forte, la moins coûteuse et la plus saine pour faire le pain.

VENDU PAR TOUS LES GROCERS.
S. MENDELSOHN,
Agent pour Preston & Merrill, Bureau No 59 rue Douane.
18 janv—1an J&D

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.
Pour l'année expirant le 31 décembre 1881.

Primes sur les incendies	$335,620 02	
Primes maritimes ..	73,964 07	
Primes de rivières ..	32,776 02	
		$502,360 77
Plus, primes acquises de l'année dernière		102,601 26
		$494,962 03
A déduire—		
Primes non acquises	567,962 16	
Primes remboursées	22,212 73	
Réassurances	22,012 35	
		192,290 22
Primes nettes acquises		$302,712 00
A ajouter—		
Intérêt, loyer et escomptes	$36,485 32	
Profits accumulés ..	114,300 55	
		190,885 87
		$512,545 —
A déduire pertes réglées—		
Feu..$119,457 92		
Marine 32,048 15		
Rivière 31,169 85		
	$182,675 92	
Réduction, commissions d'agences, taxes, salaires, Board of Underwriters, dépenses générales	124,290 37	
Dividende annuel de juillet 1881	25,000 00	
Dividende annuel de décembre 1881	25,000 00	
		357,075 20
		$155,873 [illegible]
A déduire—		
Réclamations réglées et dues	$11,025 33	
Réclamations non réglées	21,300 00	
Réclamations douteuses	7,500 00	
Réclamations non acceptées	5,000 00	
		45,825 33
Surplus net		$110,047 55

La Compagnie possède l'actif suivant :

Argent dans les banques	$42,127 61
Bons des E.-U., 4 p. cent	224,000 00
Propriétés foncières à la Nile-Orléans	79,449 00
Billets de libre hypothèque	102,300 00
Billets sur nantissement	12,250 00
Prêts sur demande	94,300 00
Billets à ordre en règlement de primes	17,108 42
Bons des Waterworks de la Nile-Orléans	23,250 00
Bons du New-Orleans City Railroad	20,000 00
Bons de la Levee Steam Cotton Press	20,000 00
Bons du New-Orleans and Pacific Railroad	1,500 00
Bons de la Manufacture de Glace de la Louisiane	11,500 00
Bons du Bataillon d'Artillerie Washington	500 00
Actions du City Railroad	1,725 00
Actions de la State National Bank	840 00
Actions de la Valette Dry Dock Company	3,000 00
Actions de l'Importers' bonded warehouse	375 00
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00
Compte en suspens	442 75
Primes en cours de collection	54,702 00
Dû par des agents et en cours de transmission	27,315 66
	$774,712 20

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour réassurance	67,962 16
Dividendes non réclamés	4,354 77
Dû par d'autres compagnies pour réassurance	1,721 09
Dividende pour décembre 1881	25,000 00
Réclamations comme ci-dessus	45,825 33
Surplus en réserve	110,047 55
	$774,712 20

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. — J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1882.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avoir évalué, comme il est spécifié ci-dessus, [illegible]

A. SCHREIBER,
[illegible]
H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 12 janvier 1882, il a été résolu de payer un dividende de [illegible] intérêt semi-annuel de [illegible] pour cent sur le fonds capital aux actionnaires [illegible]
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1882.

DIRECTEURS—
JULES ALDIGÉ, — H. GALLY,
THEO. BEHRENS, — CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, — PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE, — A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON, — CHAS. R. SCHMIDT
A. FAZIO, — JULES TUYES.
5 janv—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Banque des Citoyens de la Louisiane, vs John Mennessy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5974—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Julia, et Commerce, désigné par le numéro cinq, sur un plan dressé par Wilson, [illegible] le deuxième jour de janvier 1845, le dit terrain mesure en pied américain trente pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de soixante pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro quatre et soixante-trois pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne du fond. Ensemble avec un magasin en briques et les améliorations qui s'y trouvent. Ensemble avec quatre-vingt-deux (82) actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, maintenant réduites à soixante-dix-sept (77) actions qui y sont attachées.

Acquis par le défendeur par achat de S. Brook et als légataires de R. D. Shepard, conformément à un acte passé pardevant A. Boudousquié, notaire, le 28 avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de quatre cent dix piastres payable le 1er janvier 1883, renouvelable conformément à une stipulation de charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et la balance comptant, l'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et son billet d'action sera identifié avec l'acte hypothécaire par F. Labatut à la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Chas. Boudousquié, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le 7 juillet 1848, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—9 16 23 30—juin 6 10.

Banque des Citoyens de la Louisiane, vs Miguel Piris, décédé, et Mme Miguel Piris, exécutrice testamentaire.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 5945—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 10 juin 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain morceau de terre, situé dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro seize sur un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant architecte, en date du vingt-et-unième jour de mai dix-huit cent trente et un, et déposé en l'étude de Félix De Armas, anciennement notaire en cette ville, conformément à un acte en date du deuxième jour de juin de la même année.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Levée, entre les Champs Elysées et la rue Marigny, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds deux pouces et demi. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Ensemble avec soixante-deux (62) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à cinquante-huit (58) actions.

Acquis par feu Miguel Piris par achat de Barthélemy Gogatte, conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 20 décembre 1866.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—L'acquéreur fournira un billet d'actions pour la somme de Trois Cent Dix Piastres dû le 1er jour de décembre 1882, et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le reste comptant ; l'acquéreur assumera toutes les responsabilités et obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et son dit billet d'action sera identifié avec deux actes d'hypothèque par B. Gogatte et sa femme à la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 25 septembre 1854 et 10 juin 1857 et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
9 mai—9,16,23,30—6 10 juin

Veuve Manuel Fernandez vs La Veuve et les Héritiers de Manuel M. Fernandez Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5738—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI le 16 mai 1882, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans cette ville, dans l'îlet borné par les rues Morales, Villeré et Esplanade, et le Chemin du Bayou, mesurant quarante-neuf pieds six pouces et cinq lignes de face au Chemin du Bayou, quarante neuf pieds quatre pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quatre-vingt quinze pieds six pouces et quatre lignes sur la côté supérieur et cent quatre-vingt seize pieds trois pouces et sept lignes sur le côté du bas.

Acquis par le feu Manuel E. Fernandez Jr, par achat de J. J. Lanata, conformément à un acte passé par devant P. C. Cuvellier, anciennement notaire en cette ville, le 12 avril 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 avril—13,20,27.—5 12 16 mai

W. T. Richards vs. Mme Mary Ann Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,642.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, des propriétés ci-dessus décrites, à savoir :

Un certain terrain, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne [anciennement Bacchus], Dryades, Melpomène et Thalia, et mesurant, en pieds français, 31 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, et désigné par le numéro 2, sur un plan accompli par T. O. Stark, notaire, et annexé à un acte passé pardevant le dit notaire, T. O. Stark. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquise par achat de Mme Ozanille Arnoult, veuve George A. Waggaman, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire Stark, en date du 21 novembre 1865.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—2 9 16 23 30—3 juin

J. Lincoln vs. St. James, Chapel African Methodist Episcopal [Church.]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 5815—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cinq certains terrains avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinquante-et-un, borné par les rues Dorthigny, Douane, Roman et Bienville, deux des dits terrains étant désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 1er mai 1840, déposé à l'étude de D. L. McCay, par les Nos 2 et 3 et mesurant chacun, au pied américain, 25 pied de face à la rue Dorthigny, sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, deux autres des dits terrains désignés sur le même plan par les Nos 15 et 16 et mesurant chacun au pied américain 25 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces et l'autre terrain est formé de la portion du fond des terrains désignés par les numéros 13 et 14, sur le même plan et mesurant 29 pieds sur la rue Roman, sur une profondeur de 54 pieds entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
18 avril—18, 25—mai 2, 9, 16, 20.

Henry Gaudens vs Michael Donnelly

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4301.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, O'Reilly, Aubry et Johnson et la London Avenue, et formant une portion du lot No 2 dans le dit îlet et mesurant 30 pieds de face à la rue Aubry sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Une autre portion de terre située dans le même îlet que celle ci-dessus décrite, étant une portion des lots Nos 4 et 2, dans le dit îlet et mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dites deux portions de terre et tous les droits, voies, servitudes et privilèges et dépendances qui y appartiennent. Le susdit morceau de terre forme une portion du grand morceau de terre acheté par Michael Donnelly de Jean A. B. Bonnes, conformément à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 26ème jour d'avril 1866, et constitue la totalité des lots Nos 2 et 4 du dit îlet, conformément à un plan dressé par Castaing & Osl en le 26 juillet 1866, et déposé dans le bureau du dit notaire comme plan No 72, après avoir déduit des dites lots les portions suivantes du dit lot, jadis vendues par le dit Donnelly, à savoir :

1° Une certaine portion du dit lot No 2, commençant à l'extrémité du fond du lot No 2 au point où le dit lot No 6 touche le lot No 10 et s'étendant du dit point de départ à une distance de soixante pieds sur la ligne du fond des lots 6, 8 et 4 vers la rue Aubry, puis à angles droits 120 pieds vers la rue Johnson, puis à angles droits 60 pieds vers la rue O'Reilly, puis à angles droits 10 pieds en arrière vers le point de départ.

2° Un certain petit morceau de terre deux [2] pieds de large sur 119 pieds de profondeur, formant la portion du lot No 4 plus près de la rue Aubry et ayant les dimensions ci-dessus indiquées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18,25,2,9,16,20 mai

Charles Nolan vs. Wm Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 2785.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annunciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, désignés par les numéros six et sept sur un plan de G. T. Dunbar, en date du 13 avril 1846, déposé en l'étude de D. J. Ricardo, anciennement notaire. Les dits terrains se touchant et mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Annunciation, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds au pied anglais. Le terrain numéro sept forme l'encoignure des rues Annunciation et Terpsichore.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 avril—30—5,12,19,26,30

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Eugène Kelly & Cie, Horatio Lange, subrogé, vs Caroline Elizabeth Zacharie et als.
No 5142.
Succession de J. W. Zacharie—Division B—No 1960.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un alias writ de fieri facias dans l'affaire premièrement ci-dessus mentionnée, et aussi en vertu d'un ordre de vente en date du 13 mars 1882 dans l'affaire secondement ci-dessus mentionnée, les deux à moi adressées par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, St-Charles, Canal et Camp. Le dit terrain mesure vingt-deux pieds 8 pouces de face à la rue Commune sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds six pouces vers la rue St-Charles, quatre-vingt-cinq pieds six pouces sur le côté opposé et vingt-et-un pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond. Etant le même désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant F. Grima, notaire en cette ville, en date du 4 mai 1835, borné sur un côté par le fond des lots 1, 2, 3 et 4, sur l'autre côté par le lot No 6 et dans le fond par le lot No 7.

La dite propriété appartenant au dit J. W. Zacharie comme faisant partie des six terrains acquis par lui par vente du shérif de la Cour de District du Premier District de la Louisiane, Sydney Lewis en vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Première Cour de District de la Louisiane rendu dans l'affaire Union Bank of Louisiana vs Mary Ross Pritchard No 22,509 du dossier de la dite cour, pour plus amples informations voir l'acte de vente délivré par le dit shérif au dit J. W. Zacharie en date du 30 janvier 1845, enregistré au bureau des transferts de la Paroisse, Livre 37, folio 23, dont le tout ensemble avec les détails nécessaires paraîtront plus pleinement en se référant à un acte d'hypothèque passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 11e jour d'avril 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 5143.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril—19,26,—mai 3,10,17,20

Mme Antonia DeBouchel, femme de W. A. Kowalski, vs son mari, No 1568.
Mme Antonia DeBouchel, femme de W. A. Kowalski vs W. A. Kowalski, son mari, No 4143.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives, ci-dessus mentionnées, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro cent trente-neuf de la propriété appartenant anciennement à W. Gurlie, divisé en lots sur un plan de L. Bringier, anciennement voyer, en date du 26 juillet 1834 et déposé en l'étude de L. Feraud anciennement notaire, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces et onze lignes sur la ligne du lot numéro cent trente-huit sur le dit plan, cent treize pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro cent quarante sur le dit plan et trente-et-un pieds deux pouces et une ligne de largeur dans le fond (au pied français), et qui le divise de la propriété de madame de Pontalba. Cette propriété a été achetée par le défendeur dans cette affaire de feu Onézime DeBouchel, par acte passé pardevant C. M. Emerson, anciennement notaire en cette ville, le 2 janvier 1879.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
avril—27 mai 4 11 18 25 30

Mme Elizabeth Meyers vs. Charles Weil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5482—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir :

Deux certains terrains dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Deuxième, Clara et Martin, désignés par les Nos 10 et 11 du dit îlet et mesurant comme suit. Le lot No 10, trente-trois pieds une ligne de face à la rue Deuxième, sur une profondeur et face à la rue Martin de cent vingt six pieds six pouces, étant l'encoignure des dites rues. Le lot No 11 touche au lot No 10 et mesure trente-deux pieds 6 pouces de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de cent vingt six pieds six pouces, entre lignes parallèles, conformément à un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 12 avril 1859, déposé en l'étude de E. Bouny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, etc., qui y appartiennent, étant la même propriété que le présent débiteur a hypothéquée pour garantir le billet en litige dans cette affaire.

Acquise par le défendeur par achat de Frank H. Goelet, conformément à un acte passé par devant F. J. Kraemer, notaire, le 26 juin 1869.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 mai—2 9 16 23 30 juin 3

James Connors vs Thomas F. Cullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5640.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 3 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 31 borné par les rues Amour, Espagne, Bons-Enfants et Poète, et désigné par le No 1 sur un plan déposé en l'étude d'Octave Morel, notaire, fait par A. D'Hémécourt, voyer, le premier mai 1841, et mesurant 32 pieds de face à la rue Poète sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces. Le dit lot est formé de la partie du fond du lot No 351, et une moitié du lot No 350.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur par achat de George Young Bright, par acte passé pardevant Octave Morel, notaire, le 10 avril 1872, livre des transferts No 100, folio 713.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2mai—2 9 16 23 30 juin 3

John Henderson Jr vs Madame Elizabeth Bohan et autres, la veuve et les héritiers de Richard Bohan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5815.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro dix, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, St André, Chippewa et Annunciation (anciennement rue Jersey) sur un plan dressé par J. N. B. De Pouilly, architecte et assistant voyer de ville, le 24me jour de juin 1867 et déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, comme plan A ; le dit terrain mesure trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante-neuf pieds et trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans le fond attenant au terrain numéro neuf, au pied américain, conformément au dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par feu Richard Bohan par achat de John Kaiser et autres conformément à un acte passé par devant J. F. Coffey, notaire, le 27 juillet 1867.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28...mai 5,12,19,26 30

VENTES PAR LE CONSTABLE

Arthur Denis, agent de Mme Stéphanie de Livaudais, veuve d'Hippolite de la Croix vs Michael Power.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 1895—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan en face de mon bureau No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 5 juin 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La bâtisse et les dépendances, entourages et enclos, etc, érigés par le défendeur sur les lieux, loués par lui, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée (maintenant S. Peters), Market, Tchoupitoulas et St. James, formant l'encoignure des rues Nouvelle-Levée (maintenant S. Peters) et Side Alley ou rue Short, entre St. James et Market; consistant en une résidence en bois à un étage, etc. Les dites bâtisses devront être déplacées dans les quinze jours après la vente. La propriété sera vendue distinctement et séparément du terrain sur lequel elle est située.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3 mai—3 10 17 24 31 juin 5

Edward Harper vs. S. Ware.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. No 2155.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton et désigné par le numéro 18, dans l'îlet No 319, borné par les rues Ann, Adams, Hilary et De Armas, le dit lot mesure 30 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Ann, sur une profondeur de 105 pieds 7 pouces entre lignes parallèles, le dit terrain forme l'encoignure des rues Ann et Adams.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ROGER MURPHY,
Constable.
19avril—19,26—3,10,17,20mai.

ANT. CARRIERE,
E. L. CARRIERE, — CHAS. J. CARRIERE
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No. 31 RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE
BONS ENREGISTRES DES ETATS-UNIS A L'ENCAN.
Succession de Mme Sarah P. Lawrence.
No 2682—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet, MARDI, le 23 mai 1882, à midi et demi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 mai 1882, il sera vendu à l'encan—

Trois (3) Bons enregistrés des Etats Unis pour la somme de $1000 chacun, désignés par les Nos 7296, 7297, 7298, au nom de Mme Sarah P. Lawrence. Les dits Bons portant intérêt de 4 1/2 pour cent par an, payable trimestriellement les 1er décembre, mars, juin et septembre de chaque année. Ils appartiennent à la série des bons payables en 1891, d'après l'acte du 14 juillet 1870.

Conditions de la vente—Comptant avant le transfert et la livraison.
10 mai—10 16 20 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jean St-Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5701.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
10 mai—10,14,19

L'Etat Ex-Rel. F. M. Dauney & A. Britton et als, vs. la Ville de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2399 —Division C—Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (si elles en ont) pour lesquelles le compte et tableau présentés par Richard F. Harrison, Receveur pour les années 1874, 1875 et 1876, dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
4 mai—4 6 13

Succession de Mme M. D. d'A. Trevant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 5966. Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par O. A. Trevant, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
6 mai—6 10 14 mai

Succession de Benjamin Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4967—Division D.—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Benjamin Klein, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
4 mai—4 6 12

Succession de William Garrett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5219—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
2 mai—2, 6, 11.

Succession de Henry Hafner

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5,697—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Caroline Hafner, exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 mai—7,11,16

Succession de Sophie Schilling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4329—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Léon Droit, tuteur etc., et comme tel administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7mai—7 11 16

Succession de Mme Joséphine de Mornant, veuve de Lacelve de St Avid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5 264—Division B. Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration sur la succession de feue Mme Joséphine de Mornant, veuve de Lacelve de St-Avid, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7mai—7 11 16

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

Département du Sud.
Bureau : coin Carondelet et Gravier.

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE DOLLARS, auquel doit s'ajouter la responsabilité illimitée des propriétaires.

Etat de situation de la Compagnie, 1er Janvier 1881 :

Actif brut provenant des incendies	$12,167,538 4
Passif sur les incendies, y compris le capital payé	5,875,957 54
Excédant net	$6,291,580 90

Etat de situation de la succursale des E.-U. 1er juillet 1881.

Actif	$4,592,243 18
Passif	2,550,186 52
Excédant	2,042,061 66

On sollicite des assurances pour risques de toutes sortes. Le Bureau des Directeurs, est pleinement autorisé à régler et payer toutes les pertes survenant en cette ville, ce qui place la Compagnie sur un pied d'égalité avec les compagnies locales, opérant en vertu de chartes conférées par les lois de l'Etat.

Bureau de Directeurs.
J. F. SCHRODER, Esq., Chairman, de la maison L. Christ & Co.
NEWTON BUCKNER, Esq., de la maison Buckner & Co.
PERRY NUGENT, Esq., de la maison Nugent & Lallande.
PETER ANDERSON, Esq., de la maison Anderson & Simpson.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
JULES P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.
CLARENCE F. LOW, sous-assistant secrétaire Résident.
Nile-Orléans, 20 octobre 1881.
24 oct —1an vete

Merchants' Mutual Insurance Company, of New Orleans.
104 Canal street.
TWENTY-SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1881, including unearned premiums of the previous year—		
On Fire Risks		$265,530 92
On Marine Risks		26,455 71
On River Risks		26,518 90
Total Premiums		$318,505 43
Less Unearned Premiums		84,003 00
Net Earned Premiums May 31, 1881		$234,502 43
Losses paid—		
On fire risks	$54,222 90	
On marine risks	5,182 37	
On river risks	6,931 56	
Taxes and expenses less interest	25,323 97	
Reinsurances and return premiums	16,943 41	
		108,574 66
Profit		$125,928 40

The Company has the following Assets:

Real Estate (market value)	$232,900 00
City Bonds ($42,650)	12,000 00
Bank, railroad and other Stocks	71,687 13
Notes secured by mortgage and pledge	145,383 63
7712 shares New Orleans Water Works Co	46,215 00
Bills receivable	59,803 55
Premiums in course of collection	35,235 28
City Time ($6,279 39)	2,000 00
Judgments	7,300 00
Cash on hand	78,571 72
	$687,546 23

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans, }
Sworn to and subscribed before me the 11th day of June, 1881.
MICHEL V. DEJEAN, N.P.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 11th day of June 1881, it was resolved to declare a cash dividend of 25 per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May 1881, payable on the third Monday of July next.

Ten per cent interest on the capital stock for the year ending 31st May, 1881, is payable on demand.

Directors.
P. MASPERO, — J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY, — JOHN GEDDES,
JNO. B. LALLANDE, — D. FATJO,
EDWARD TOBY, — D. A. CHAFFRAIX
M. W. SMITH, — CHS LAFITTE,
B. W. TAYLOR.
16 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Chapeaux garnis,
Articles de paille,
Mouchoirs de toile,
Mouchoirs de soie,
PARASOLS,
BIJOUTERIE,
BOUTONS,
RUCHETS,
FLEURS,
RUBANS,
CORSETS,
Et nombre d'autres articles de fantaisie trop longs à énumérer, et qui composent le fonds du magasin de modes ; le tout des articles presque nouveaux.
Aussi,
1 Coffre à combinaison de grandeur moyenne,
25 Vitrines plaquées, genre nouveau,
6 grands miroirs français,
Installations à gaz, Installations de magasin, Etc., Etc.

E. R. LELAND
vs.
Ses créanciers.
No 5620—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale, LUNDI, 22 mai 1882, à midi, et les jours suivants, il sera vendu à l'enchère publique, 135 rue du Canal, entre Dauphine et Bourgogne, en vertu d'un décret de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 mai 1882, dans la susdite affaire, le contenu du magasin susnommé, comprenant en partie les marchandises énumérées plus haut.
Condition: Comptant. 9 mai—

PLACEMENT SUR ET AVANTAGEUX.

Magnifique magasin en briques
à deux étages, vis-à-vis de la Douane et de la Poste des Etats-Unis, No 15 rue Décatur, entre Canal et Douane, faisant face également à la rue Dorsière, et occupé par le Café Sumter.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 13 mai 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune,—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Décatur, Dorsière, Canal et Douane, désigné par le No 7 sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, en date du 29 avril 1853, mesurant 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à chacune des deux rues Décatur et Dorsière sur une profondeur de 71 pieds 3 pouces et 6 lignes traversant d'un îlet à l'autre.

Les améliorations comprennent une magnifique résidence à deux étages, avec colonnes en fer sur la galerie de devant faisant face à la rue Décatur. Le premier étage étant occupé depuis nombre d'années par le SUMTER SALOON. Le 2me étage est divisé en deux ou trois appartements servant de bureaux. La propriété porte le No. 15 de la rue Decatur et est vendue sujet à un bail expirant le 30 septembre 1882, au taux nominal de $125 par mois, payables mensuellement et en avance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et lien et privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement, la clause de 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de procédure judiciaire pour recouvrer le paiement des dits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra rembourser les primes d'assurance non expirées, assurer les bâtisses pour un montant égal aux billets consentis, assumera et payera sa part du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1882 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Le loyer reviendra à l'acquéreur à partir du 1er juin 1882.

Acte de vente, pardevant A. J. Kerr, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 avril, 30—mai 3,3,7 à la vente.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nile-Orléans.
No. 104 rue du Canal.
Vingt-Septième Etat Annuel.

CONFORMEMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant : Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$265,530 92
Risques maritimes	26,455 71
Risques de rivières	26,518 90
Total des primes	$318,505 43
Moins primes non acquises	84,003 00
Primes nettes 31 mai 1881	$234,502 43

PERTES PAYEES—

Sur risques de feu	$54,222 90	
Sur risques maritimes ..	5,182 37	
Sur risques de rivières ..	6,931 56	
Taxes et dépenses, moins intérêt	25,323 97	
Réassurances et primes remboursées	16,943 41	108,574 66
Profits		$125,928 4

La compagnie a l'actif suivant :

Propriétés foncières	$232,900 00
Bons de ville ($42,650)	12,000 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres	71,687 13
Billets garantis par hypothèques ou nantissement	145,383 63
1442 actions de la compagnie des Water Works de la Nile-Orléans	46,215 00
Billets à recevoir	59,803 55
Primes en voie de collection	35,235 28
Scrip de ville ($6,279 39)	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	7,300 00
Argent en caisse	78,571 72
	$687,546 23

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nile-Orléans.
Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.
MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payable sur demande.

DIRECTEURS.
P. Maspero, — J. J. Fernandez,
Paul Fourchy, — John Geddes,
John B. Lallande, — D. Fatjo,
Edward Toby, — D. A. Chaffraix,
M. W. Smith, — Chas. Lafitte,
B. W. Taylor. 12juit

Avis aux Contribuables.
Bureau No 28, Passage de la Bourse

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les liens sur d'Etat à un escompte libéral.
JOHN T. DUFOUR,
mai— No 28 Passage de la Bourse

REMEDE INFAILLIBLE
Pour l'incarnation des ongles de pieds.

"The Onyxis Cure."

Cette préparation, employée avec le plus grand succès par quelques-uns des principaux médecins, est maintenant offerte au public comme le seul remède pour ce mal douloureux. Jusqu'à présent on extirpait l'ongle, mais avec cette poudre, les cas les plus difficiles, sont guéris en fort peu de temps et sans douleur.

On appelle l'attention sur les certificats suivants :

Nouvelle-Orléans, 18 février 1882.
Cette poudre "Onyxis Cure", dont je recommande l'emploi m'a toujours réussi depuis trente ans dans la cure de l'ongle incarné, — maladie si rebelle à l'action des autres moyens.
P. A. LAMBERT, D.M.P.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1882.
Je certifie que j'ai eu occasion d'employer la poudre connue sous le nom de "Onyxis Cure" pour des personnes qui souffraient d'ongles incarnés et que j'ai été très satisfait des résultats que j'ai obtenus. J'en recommande donc avec plaisir l'usage au public.
Dr EDMOND SOUCHON.

St. Jean-Baptiste, 16 février 1882.
Je certifie avoir employé avec succès la poudre "Onyxis Cure" contre l'ongle incarné, et je la recommande à ceux qui souffrent de ce mal atroce.
O. HUARD, D.M.P.

Nouvelle Orléans, 9 mars 1882.
Je certifie m'être servi avec succès dans ma clientèle, du remède connu sous le nom de "Onyxis Cure"; j'en recommande par conséquent l'emploi à ceux qui souffrent des ongles incarnés.
E. BOURGEOIS, M. D.

A vendre par
P. L. Cusachs coin Canal et Baronne.
I. L. Lyons, coin Camp et Gravier.
E. J. Hart & Co., 73 et 79 rue Tchoupitoulas.
Geo. B. Finlay & Co., 35 Magazine.
H. Bivet, coin Chartres et Bienville.
A. Carronché, 39 Chartres.
Aussi, par tous les droguistes de détail.
PRIX : $1.00.
6 avril—1 an—DMJ

CLAIBORNE COTTAGE.
Retraite champêtre, (dans les pinières.)
COVINGTON, Lne.

Pension par mois $30 ; par jour $1.50

Cette charmante résidence, située sur une colline, vis-à-vis la ville de Covington, sur la rive de la rivière Bogue-Falaya, se recommande par la salubrité du climat, la beauté du site et ses sources à propriétés curatives.

Les familles désirant y prendre pension peuvent le faire en s'adressant sur les lieux.
Mme E. JAUFROID, directrice.
8avril—1an—DMenJ